

## POUR NOUS JOINDRE

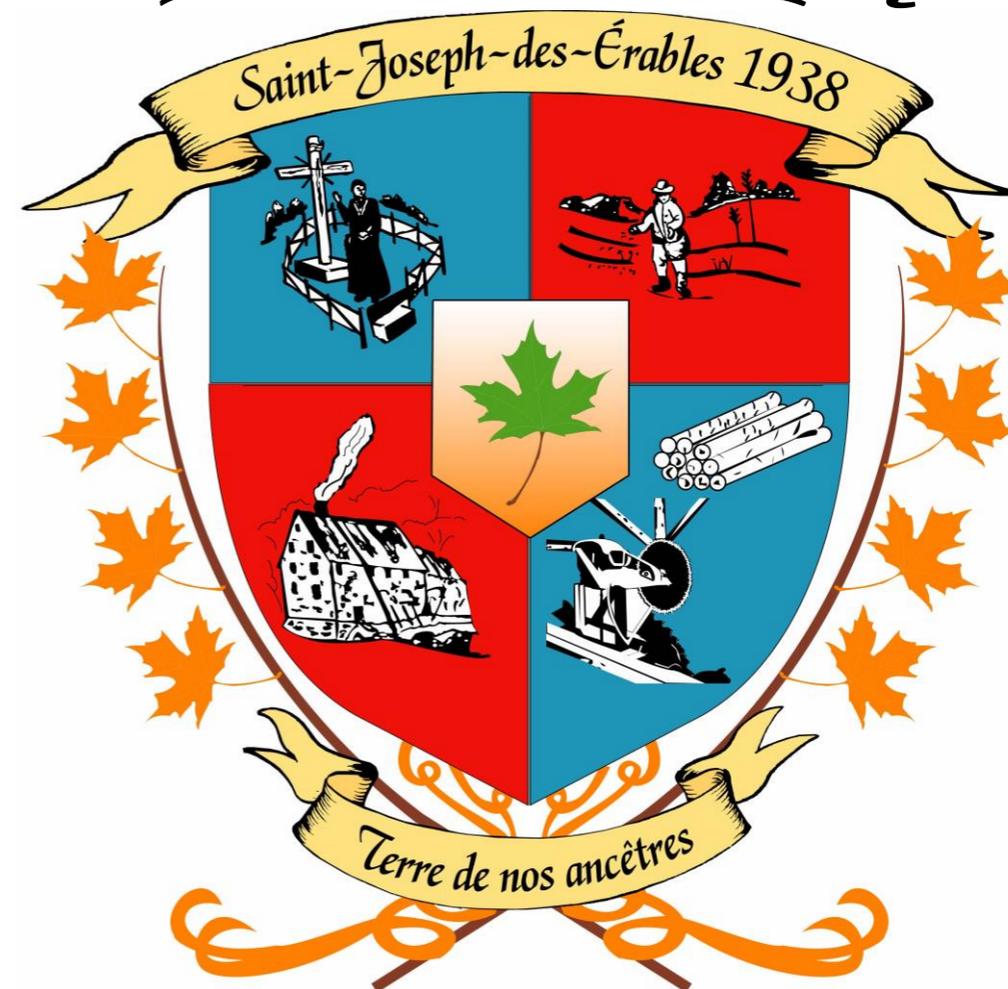
### DIRECTRICE MUNICIPALE :

Sophie Fortier ..... 418-397-4772  
Télécopieur ..... 418-397-1555  
Courriel.....municipalite@stjosephdeserables.com  
Site internet.....www.stjosephdeserables.com

Heures d'ouverture du bureau municipal :  
du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Volume 32, numéro 2, mars 2018

# Bulletin municipal



370A, rang des Érables, Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0  
[www.stjosephdeserables.com](http://www.stjosephdeserables.com)  
Rédaction : Sophie Fortier

## Le mot du maire

Bonjour à tous,

Une nouvelle orientation a été prise dans le dossier fibre optique, il apparaît maintenant possible de bénéficier des programmes « Brancher pour Innover » ou « Un Québec branché » dans la mise aux normes de nos installations de télécommunication. Nous avons donc besoin de vous pour accéder à des subventions. Nous devons démontrer que notre réseau est déficient ou inexistant. Pour ce faire nous vous demandons de vous rendre sur le site <http://sondage.sogetel.net> et de suivre les directives inscrites. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez vous rendre au bureau municipal, Sophie et Estelle vous accompagneront dans votre démarche. Si vous êtes desservi par un réseau sans fil ou par satellite, indiquez-le dans la section commentaires du formulaire. Nous avons jusqu'au 12 avril pour faire cet exercice. C'est très important, l'accès à l'aide gouvernementale est une question d'équité. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration!



Sur ce, je vous dis à la prochaine.

*Jeannot Roy, maire*

### Rapport du vérificateur financier

Présenté à la séance ordinaire du 13 mars dernier, le rapport financier, pour l'année 2017 révèle des revenus de fonctionnement de 674 529 \$, des dépenses de 596 875 \$ pour un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 77 654 \$ et le surplus accumulé non affecté à 367 380 \$ au 31 décembre 2017 en plus d'un surplus affecté de 75 000 \$.

### Photos pour le calendrier

Comme les années précédentes, nous avons le projet de poursuivre la publication du calendrier tout en couleur pour l'année 2019. Nous aimerions que vous puissiez participer activement à ce beau projet en soumettant des photos de notre belle municipalité. Vous pouvez nous faire parvenir vos photos par courriel ou au bureau municipal.

### Dégel et nids de poule

En cette période de dégel déjà amorcée, plusieurs pancartes et cônes seront installés dans la municipalité, afin de signaler les différents endroits problématiques sur la route. Nous sommes conscients des désagréments qui peuvent vous être occasionnés par l'altération des routes. Soyez assurés que nous effectuerons les réparations nécessaires lorsque nous aurons les conditions optimales pour le faire. En attendant, nous vous rappelons d'être vigilants et de redoubler de prudence lors de vos déplacements.



## Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

370-A rang des Érables  
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ  
**AVIS PUBLIC**

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SOPHIE FORTIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE  
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

### **Règlement R-228-18 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Lors de la séance ordinaire du 6 février 2018, le Conseil a adopté le règlement no 228-18 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables. Ce règlement remplace le précédent règlement.

Le code d'éthique a pour objet d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles. Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie guideront les membres de tout conseil de la municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-deuxième jour du mois de mars 2018

Sophie Fortier, Directrice générale et secrétaire-trésorière

### Défi santé 2018

#### **Tout le Québec se met au Défi. Et vous ?**

Du 1er au 30 avril, nous vous invitons à relever le *Défi Santé*, le rendez-vous annuel pour mettre sa santé en priorité ! Pendant 1 mois, posez des gestes simples pour atteindre 3 objectifs :

- Objectif 5 : manger au moins 5 portions de fruits et légumes par jour
- Objectif 30 : bouger au moins 30 minutes par jour. Et pour les jeunes, c'est au moins 60 !
- Objectif Merci : Être reconnaissant de 3 choses positives chaque jour

Trucs, recettes, vidéos, défis amusants et prix à gagner vous attendent. Un coup de pouce motivant !

En solo, en famille ou en équipe : **inscrivez-vous dès maintenant à [DefiSante.ca](http://DefiSante.ca).**

### Séance du Conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi 3 avril à 19 h 00.

## AUX PROPRIÉTAIRES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (NON-DESSERVIES PAR UN RÉSEAU D'ÉGOUTS) SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ROBERT-CLICHE

Tout propriétaire d'une résidence isolée (non desservie par un réseau d'égouts) a le devoir de respecter le règlement du Gouvernement du Québec sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22). Entre autres, lorsque l'installation septique devient une source de nuisance ou de contamination des eaux, le propriétaire doit s'assurer de la mise aux normes de son installation septique dans les plus brefs délais. Les citoyens n'ont donc pas à attendre la visite de l'inspecteur. De plus, vous avez avantage à vous conformer le plus tôt possible. Nous vous rappelons qu'il existe présentement un crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes des installations septiques.

La MRC Robert-Cliche est tenue d'appliquer cette réglementation sur son territoire. Pour ce faire, comme pour les années précédentes, la MRC informe sa population qu'elle entend procéder à des visites terrain d'un certain nombre de résidences sur son territoire. Les résidences visées pour l'année 2018 sont celles indiquées au tableau 1. Les résidences visées pour l'année 2019 sont celles indiquées au tableau 2. Les installations septiques de ces résidences feront l'objet d'une inspection et sont sujettes à une mise aux normes le cas échéant.

Nous tenons à rappeler qu'un permis doit avoir été obtenu avant tous travaux de construction, rénovation, modification ou déplacement d'une installation septique.

Donné à Beauceville, le 20 février 2018.

Michel Légaré, secrétaire-trésorier

**TABLEAU 1 : Les résidences isolées dont les numéros de porte sont inscrits au tableau suivant sont sujettes à être visitées au cours de l'année 2018 pour la vérification de leurs systèmes de traitement des eaux usées.**

NUMÉRO	VOIE	MUNICIPALITÉS
106 À 202	ERABLES	Saint-Joseph-des-Érables

0\* : une ou des bâtiments sans numéro civique

## COMPOSTAGE DOMESTIQUE

### MATIÈRES ACCEPTÉES

#### MATIÈRES VERTES

- Pelures, épluchures et restants de fruits et de légumes
- Filtres à café
- Feuilles et sachets de thé
- Coquilles d'œufs
- Rogneres de gazon
- Résidus de jardinage verts



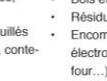
#### MATIÈRES BRUNES

- Copeaux de bois
- Feuilles sèches, herbe
- Brindilles et paille
- Cartons d'œufs
- Papier brun
- Granules de bois



### MATIÈRES REFUSÉES

- Fromages
- Matières grasses
- Huile
- Viandes
- Volailles
- Poissons
- Os
- Plantes malades
- Rogneres de gazon traitées avec des pesticides
- Déjections animales



### QUESTIONS FRÉQUENTES

- **LE COMPOST DÉGAGE DES ODEURS ?**  
Cause: manque d'air, compost trop humide  
Solution: mélanger le contenu, ajouter de la matière brune (copeaux de bois)
- **LA TEMPÉRATURE NE MONTE PAS ?**  
Cause: pas assez de matières dans le composteur, trop d'ombre  
Solution: ajouter plus de matières, mélanger le contenu, déplacer le composteur dans un endroit mi-ensoleillé
- **TROP D'INSECTES ?**  
Cause: la nourriture est exposée, manque de matières brunes ou des matières non compostables se trouvent dans le composteur  
Solution: ajouter de la matière brune (ex.: copeaux ou granules de bois)

### CONSEILS

- Mettre environ la même quantité de matières vertes et brunes
- Placer le composteur dans un endroit mi-ensoleillé
- Placer le composteur en contact avec la terre pour favoriser l'intégration des microorganismes du sol
- Déchiqueter les matières volumineuses
- Retournez le contenu régulièrement



Où puis-je acheter un composteur ?  
Informez-vous à la MRC Robert-Cliche  
418 774-9828 | beaucerc.com  
Et pourquoi ne pas en construire un vous-même ?

## GUIDE DU RECYCLAGE

### MATIÈRES ACCEPTÉES

#### CONTENANTS ET EMBALLAGES

- Pots (grands et petits)
- Bouteilles (plastique ou verre)
- Cartons d'œufs
- Canettes et conserves
- Assiettes et papier en aluminium
- Conteneurs pour aliments ou produits ménagers et cosmétiques
- Sacs (papier ou plastique)



- Boîtes de carton
- Bouchons (sauf liège)
- Cartons de lait ou de jus
- Boîtes de carton (ex. : boîtes de céréales, de pâtes, de mouchoirs, etc.)
- Cartons de pizza légèrement souillés
- Cartons « cirés » (verres à café, contenants de crème glacée et d'aliments surgelés, etc.)



Repérez ce sigle sur le contenant ou l'emballage afin de vous assurer qu'il est recyclable. Portez une attention particulière au numéro inscrit dans le sigle. Les plastiques numérotés 3 et 6 ne sont pas acceptés.

- Boîtes de clémentines en bois
- Styromousse
- Bouchons de liège
- Articles coupants
- Bois et résidus de construction
- Résidus électroniques
- Encombrants (canapé, électroménagers, climatiseur, four...)
- Rallonge électrique
- Ampoules



- Résidus de table
- Résidus de jardin
- Textiles
- Matières dangereuses (RDD)
- Conteneurs de matières dangereuses
- Jouets
- Équipements en plastique (tuyaux d'arrosage, etc.)
- Articles de piscines (toile, échelles et pompes)
- Vaisselle
- Articles en PVC

### CONSEILS

- Mettre tous les sacs en plastique dans un seul sac
- Retirer les circulaires du sac en plastique
- Rincer les articles avant de les mettre dans le bac afin de prévenir la moisissure et les mauvaises odeurs



Merci à la Ville de Beauceville pour l'octroi du guide original et pour l'autorisation de modification